

**Arrêté 2022-PG-86**  
**Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude**  
**Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe**  
**session 2018**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 08 septembre 2010 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus.

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus.

Vu l'arrêté n°2020-PG-085 du 08 décembre 2020 portant réinscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe – session 2018, pour une troisième année,

Vu l'arrêté 2021-PG-085 portant réinscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe – session 2018, pour une quatrième année,

Considérant les demandes de prolongations d'inscription sur la liste d'aptitude de lauréats non recrutés,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2018, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID : 028-282800374-20221110-2022\_PG\_086-AR



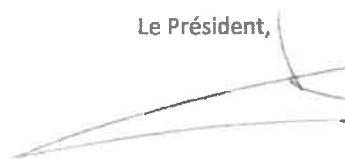
**Article 2 :** La présente liste est valable du 15 décembre 2022 au 25 février 2023.

**Article 3 :** L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 10 novembre 2022,

Le Président,

  
Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le : 17/11/2022  
et de la publication le : 17/11/2022

Par délégation,  
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

**Concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE****- Session 2018 -****Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 15 DECEMBRE 2022****au 25 FEVRIER 2024**

Cf. l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus.

Cf. l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifié par l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prévoyant que le décompte de la période de quatre ans prévue au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus.

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Adresse</b>
Madame <b>SELLOS Gaëllanne</b>	1b Chemin du Moulin a Vent 28240 MANOU
Madame <b>VALLY Ambre</b>	5 Rue des Balivards 35630 SAINT SYMPHORIEN

La présente liste est arrêtée à **02 lauréats**.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 028-282800374-20221110-2022\_PG\_086-AR